



DEPARTEMENT Meurthe-et-Moselle
ARRONDISSEMENT N A N C Y
CANTON GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 septembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON N. JACOB DEHAYE C. JACOB WERHLEN. MATHIS DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE

Absents excusés :

- B. JEANDEL a donné pouvoir à ML. MASSON
- MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB
- C. FRANCHE a donné pouvoir à L. BABIN
- L. SCHIEL a donné pouvoir à A. CASTELA
- C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE
- R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ
- L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
- D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
- F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

<p>_____OBJET_____</p> <p>Rapport de la CRC sur cahier adaptation des villes au changement climatique de la MGN</p>
--

Nomenclature ACTES : 8.8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Environnement

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 26
 pour : 26
 contre : 0
 abstention : 0

Rapporteur : M. OGIEZ

Exposé des motifs

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle thématique de la Métropole du Grand Nancy dans le cadre d'une enquête portant sur l'adaptation des villes et des métropoles au changement climatique.

Ce contrôle notifié en janvier 2023 au Président de la Métropole en fonction et son prédécesseur porte sur 3 axes :

- La planification de l'adaptation au changement climatique,
- Les solutions d'adaptation fondées sur la nature,
- Les modalités d'action ou de gestion (gouvernance, organisation et moyens, dimension internationale)

Les échanges entre la Chambre, le Président de la Métropole, l'ancien DGS (délégué par l'ancien Président pour le représenter) , le DGS en fonction ont eu lieu entre février 2023 et juillet 2023. Des observations provisoires ont été formulées le 08/08/2023.

Après examen des réponses reçues, la chambre a arrêté les observations définitives lors de sa séance du 07/11/2023.

Le rapport a relevé une planification récente et encore non opérationnelle en matière d'adaptation au changement climatique, des mesures essentiellement tournées vers des mesures d'atténuation même si certaines actions concourent à adapter le territoire au changement climatique.

Elle a formulé deux recommandations :

- 1°) Renforcer le suivi de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et mettre en place un suivi du financement des actions de transition écologique et d'adaptation au changement climatique
- 2°) Systématiser la réflexion « en climat futur » pour toute nouvelle opération d'aménagement et dans les orientations pour l'habitat métropolitain

Délibération

Vu le Code des juridictions financières et particulièrement l'article L 243-8,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes délibéré le 07/11/2023 annexé,

Considérant l'obligation de soumettre le rapport au Conseil Municipal et d'organiser un débat,

Considérant l'avis favorable des Commissions du 17 septembre 2024.

Le Conseil Municipal prend acte que la tenue du débat sur le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle thématique sur l'adaptation des villes et des métropoles au changement climatique délibéré le 07/11/2023.

(PJ : Note technique + Rapport d'observations délibéré le 07/11/2023)

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 03/10/2024 et que la convocation a été faite le 24/09/2024.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 03 octobre 2024
Le Maire,
Marc OGIEZ



